

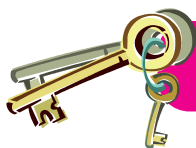
Conseils de nettoyage avant de quitter son logement

Vous avez donné votre **préavis de départ**.

Une **visite conseil** a été programmée avec le technico-commercial de l'agence avant votre départ. Dans le cadre de celle-ci, vous trouverez ci-dessous des conseils de nettoyage.

A défaut d'un logement rendu propre et en état, HAMARIS est en droit de **vous facturer le nettoyage** : à titre indicatif -> **150 € à 175 €** pour un T3/T4.

Les points à vérifier



Vous devez rendre **le même nombre de clés et/ou badges** reçus à l'entrée dans le logement

Les menuiseries

Portes, fenêtres et volets

Ils doivent être dépoussiérés et dégraissés. Pas de trace sur les montants, les gonds et tringles des volets roulants électriques.

Ventilation

Les grilles doivent être dépoussiérées et dégraissées.

Vitres

Elles doivent être dépoussiérées et dégraissées. Pas de trace.

Boîte aux lettres

Elle doit être vidée et nettoyée.

FAIT



L'électricité

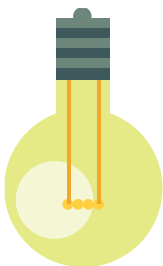
Appareils électriques, thermostat, interphone

Remplacer les interrupteurs, prises de courant et fusibles absents ou abîmés. Ils doivent être dégraissés et dépoussiérés.

Tous les points lumineux doivent être équipés d'une douille plastique après démontage des lustres et appliques.

Si le logement vous a été fourni avec des ampoules, vous devez le rendre avec le même nombre.

FAIT



Les sols et escaliers

Ils doivent être balayés et lavés. Les joints doivent être propres, et les plinthes dépoussiérées et sans trace.

FAIT



HAMARIS - OPH de la Haute-Marne
27, rue du Vieux Moulin - BP 2059
52902 Chaumont cedex 9

Tél : 03 25 32 33 00 - communication@hamaris.fr

www.hamaris.fr



La salle de bain - WC

Baignoire et lavabo

Ne doit avoir ni tache, ni trace de calcaire. Les joints doivent être propres. La grille d'évacuation d'eau ne doit avoir ni déchet, ni trace.

Robinetterie - tuyauterie

La robinetterie doit être propre et brillante, et la tuyauterie dépoussiérée et lessivée.

La grille de ventilation

Elle doit être nettoyée.

Le WC

La cuvette doit être nettoyée, propre, sans calcaire et l'abattant enlevé.



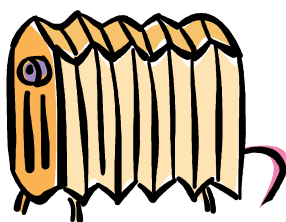
La cuisine

Evier et robinetterie

La faïence, l'inox et la robinetterie doivent être brillants, propres et sans tache. Le meuble sous évier doit être nettoyé à l'intérieur et à l'extérieur.

La grille de ventilation

Elle doit être dépoussiérée et dégraissée.



Le chauffage

Radiateurs et tuyaux

Ils doivent être dépoussiérés et dégraissés, devant et derrière.

Chaudière et tuyauterie

Elles doivent être dégraissées et dépoussiérées.



Les locaux annexes

Cave, grenier, cellier, rangements et balcon

Ils doivent être vides, balayés et lavés.

Garage / Parking

Ils doivent être vides, balayés et les taches d'huile doivent être nettoyées.



Terrain - jardin (maison)

La pelouse doit être tondue, les haies et arbustes taillés, les allées désherbées.

Les gouttières doivent être nettoyées et la terrasse démoussée.



Pour les locataires concernés, le **certificat de ramonage** de l'année en cours sera demandé.

Pour contacter votre agence, un seul numéro : **03 25 32 33 00**

Agence de Chaumont

65, rue Robespierre
52000 CHAUMONT

Agence de Joinville

214, Champ de Tir
52300 JOINVILLE

Agence de Langres

FLJT - rue des Auges
52200 LANGRES